

PROCES VERBAL

Assemblée Générale Extraordinaire

Du 16/11/2022

Etaient présents 21 Archers Licenciés.

Olivia Le Fur, Yann Saint-Léger, Sébastien Dumont, Fatima Sousa Dias, Yann Quéfélec, Argan Franquet, Fabienne Jolly, Nicolas Logre, Christelle Picard, Françoise Petit, Theemauthy Laporte-Anguignac, Nicolas Laporte-Anguignac, Raymond Blain, Olivier Lulka, Guy Lenain, Manuel Henry, Michel Racine, Antonio Cordoba Millan, caroline Bousseaer, Jean-Yves Andréoletti, Bernard Lisiecki.

Etaient représentés par 9 pouvoirs :

Mathilde Cordoba Millan, Nathalie Berthier, Thierry Blanpain, Barsamian Jean-Bernard, Christophe Picquart, Lilwenn Picquart, Enora Picquart, Florian Dumont, Laurent Houdier.

Cette AGE a été organisée afin de procéder au vote des Statuts et Règlement Intérieur modifiés.

Après lecture des Statuts, mise au vote adopté à l'unanimité par : 30 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention.

Après lecture du Règlement Intérieur, mise au vote adopté à l'unanimité par : 30 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

En pièce jointe formulaire d'enregistrement des votes.

Fait à Anet le : 16/11/2022

La Présidente ;



le secrétaire ;

Mr Saint-Léger Yann
